Aide juridique du Québec
Commission des services juridiques

# RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX DÉPENSES

**Paragraphe 16º de l'article 4 du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels**

## FRAIS DE DÉPLACEMENT DU PERSONNEL

**Exercice financier : 2026-2027**

**Trimestre : juillet-septembre 2026**

| Personnel concerné | Total des frais de déplacement |
|---|---|
| Personnel de l'organisme | 7 588,09 $ |
| Frais de déplacement engagés par l'organisme pour le transport, l'hébergement et les repas des membres du personnel, incluant les titulaires d'un emploi supérieurs, dans le cadre de leur travail et d'une formation. | |